

Opening address

**Ms. Francesca Bernardini, Secretary,
Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and
International Lakes,
United Nations Economic Commission for Europe**

**Special session to celebrate Chad's accession to the
Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses
and International Lakes**

21 November 2018, N'Djamena

Excellence Madame au et de la pêche du Tchad,

Monsieur le Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche du Tchad,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un vrai honneur et un plaisir pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui et d'ouvrir cette importante célébration pour l'adhésion de la République du Tchad à la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux communément appelée la Convention d'Helsinki sur l'eau, dont le secrétariat est assuré par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

En tant que secrétaire de la Convention je n'aurais pas pu désirer une meilleure façon de fêter mon anniversaire en célébrant l'adhésion historique à la Convention du premier pays africain.

Je souhaite donc féliciter chaleureusement la République du Tchad pour son adhésion à la Convention sur l'eau.

L'adhésion à la Convention sur l'eau témoigne de l'importance que revêt la question de la gestion durable des ressources partagées en eau pour les autorités tchadiennes. C'est un choix cohérent avec le leadership et la vision que le Tchad a démontré sur les questions relatives aux eaux transfrontalières depuis les années 1960 en soutenant la création des premiers organismes

de bassin en Afrique, notamment la Commission du bassin du Lac Tchad et l'Autorité du bassin du Niger.

Le processus d'adhésion du Tchad peut être considéré comme un exemple et une référence précieuse pour d'autres pays. L'implication d'un large éventail de parties prenantes de différents ministères et organisations, y compris les parlementaires, les organismes de bassin et les médias, ainsi que l'engagement de haut niveau des autorités et le soutien technique actif des points focaux sont des conditions essentielles non seulement pour accélérer le processus d'adhésion, mais aussi pour veiller à ce que les avantages de l'adhésion à la Convention puissent être saisis.

Cette célébration est un donc moment important pour rendre honneur à toutes et tous ce qui ont été activement engagés dans le processus. Avant tout le Ministre de l'environnement, de l'eau et de la Pêche, le Directeur Général du Ministère et son conseiller, et tous les collègues au ministère, le Ministère des Affaires Etrangères, y compris la mission permanente du Tchad à Genève, les autres Ministères impliqués, les parlementaires, le secrétariat du gouvernement. Nombreux partenaires ont aussi joué un rôle important, notamment la CBLT, l'ABN, la CEEAC, le Programme des Nations Unies pour le développement. Les Parties à la Convention, notamment la France, la Suisse, l'Hongrie en tant que présidente de la Convention, et l'Allemagne, ont aussi fortement soutenu ce processus.

L'adhésion du Tchad représente aussi un moment historique pour la Convention sur l'eau et son processus d'universalisation. Le Tchad a montré la voie et lancé un appel aux autres pays, démontrant qu'ensemble on peut aller plus loin. Ceci a déclenché un grand mouvement d'intérêt à la Convention : depuis votre adhésion, non seulement le Sénégal a aussi adhéré, mais vingt autres pays, notamment en Afrique, ont montré leur intérêt. Je suis ravie de voir l'intérêt des autres pays présents ici, comme le Cameroun, le Niger, la République Centr'Africaine, le Nigéria et beaucoup d'autres. Je vous invite à accélérer le processus d'adhésion et à tirer profit de l'atelier de cet après-midi pour poser vos questions, clarifier vos doutes et questionnements.

L'expérience du Tchad dans l'adhésion est précieuse et je sais que nombreux pays vous ont demandé de la partager. Je vous remercie donc à l'avance pour votre disponibilité à prodiguer vos leçons apprises et à promouvoir la Convention au niveau sous-régional, régional et

continental, dans le cadre des OBTs, de la CEEAC, de l'AMCOW, de l'Union Africaine et au-delà.

L'adhésion du Tchad ouvre à des perspectives nouvelles pour le renforcement de la coopération transfrontière en Afrique centrale et au-delà et par voie de conséquence de prévention des conflits et de stabilité régionale.

En effet, la Convention démontre la force du multilatéralisme et de l'état de droit. Les avantages d'une convention sur l'eau avec une adhésion mondiale sont nombreux.

Tout d'abord, la Convention peut aider à mobiliser la volonté politique. Il offre un forum politique aux Nations Unies pour relever les multiples défis de la gestion durable des ressources partagées et pour placer ces défis en bonne place dans l'agenda politique mondial.

La Convention appuie l'élaboration de réponses politiques communes à des problèmes communs. Au cours des dix dernières années, par exemple, il a encouragé la coopération pour s'adapter au changement climatique. Il favorise la reconnaissance des avantages de la coopération dans le domaine de l'eau, par opposition aux politiques unilatérales, et favorise ainsi l'intégration régionale.

La Convention peut également aider à faciliter la mobilisation de ressources financières pour la coopération transfrontalière et le développement de bassins transfrontaliers. La formation qui a précédé cette célébration, organisée en coopération avec la Banque africaine de développement illustre bien cette opportunité.

De plus, la Convention est un catalyseur et un amplificateur d'action. Il accélère les progrès en renforçant l'impact des efforts individuels. Les pays ne sont pas seuls avec leurs voisins pour faire face aux défis de leur bassin, mais apprennent les leçons de chacun et s'inspirent pour aborder des problèmes apparemment insurmontables.

Mais l'adhésion à la Convention n'est que le premier pas du long parcours vers sa mise en application et le renforcement de la coopération et de la gestion durable des eaux partagées.

J'espère que le Tchad sera aussi visionnaire, rapide et avancé dans la mise en œuvre de la Convention que dans sa ratification. Les accords que vous avez déjà signés et ratifiés pour le Niger et le lac Tchad constituent un pilier de la Convention et les commissions de bassin présentes ici sont les agents de mise en œuvre. La Convention est aussi très détaillée concernant l'amélioration de la gouvernance de l'eau au niveau national : mise en place d'un système GIRE, évaluation des ressources en eau, échange d'information à travers un système d'information, prévention d'impacts, réduction de la pollution, recherche et développement, etc. Mettre en œuvre ces obligations requiert des capacités humaines et financières, une législation et une gouvernance appropriée, des ressources financières internes et externes, etc. Le premier rapport soumis par le Tchad en 2017 dans le cadre du système d'établissement des rapports de mise en œuvre de la Convention et de l'indicateur 6.5.2 vous aide à identifier les lacunes et éléments à améliorer tant au niveau national que transfrontalière. Cela inclut par exemple les aquifères partagées comme le Gré de Nubie et autres.

La mise en œuvre requiert aussi une approche intersectorielle et donc l'implication d'autres ministères qui influencent les ressources en eau. C'est donc très apprécié que les ministres de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage nous honorent avec leur présence aujourd'hui, parce que eux aussi ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre.

La responsabilité principale pour la mise en œuvre revient aux autorités nationales. Mais les partenaires de développement peuvent vous aider, par exemple à travers de multiples projets déjà existants et futurs. Je voudrais souligner que l'adhésion à la Convention offre aussi des bénéfices aux partenaires, notamment une durabilité accrue des actions, grâce au cadre de suivi de la Convention, les continues activités de renforcement des capacités et le transfert d'expérience. J'invite donc ces partenaires, ceux qui sont présents ici et ceux qui ne le sont pas, à continuer à soutenir le Tchad vers la mise en œuvre de la Convention.

Je vous remercie pour votre attention et nous souhaite une belle cérémonie et une excellente journée.